


République du Cameroun
Ambassade au Brésil



Republic of Cameroon
Embassy in Brazil

COMMUNIQUÉ

03 JAN 2023

L'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun porte à la connaissance des usagers que la Loi de Finances N° 2022/020 de la République du Cameroun, pour l'exercice 2023, adoptée par le Parlement et promulguée le 27 décembre 2022 par le Chef de l'Etat, apporte certaines modifications aux taux des prestations consulaires.

Il s'agit des :

I- DROITS DE TIMBRE SUR DES DEMANDES

Demande de légalisations, copies et authentications : 3,00 USD

II- DROITS DE TIMBRE DE VISAS

- **Visa valable de 0 à 6 mois :**
 - . visa normal : 190,00 USD
 - . visa express : 282,00 USD
- **Visa supérieur à 6 mois :**
 - . visa normal : 282,00 USD
 - . visa express : 375,00 USD

III- AUTRES PRESTATIONS CONSULAIRES

- Carte consulaire : 30,00 USD
- Laissez-passer ou Sauf-Conduit : 145,00 USD

NB : Lesdits taux prennent en compte les taxes que prélève la banque lors des retraits.

NB : Les frais de timbre pour les vols internationaux au départ des aéroports du Cameroun, hors zone CEMAC, sont désormais fixés à 40.000 FCFA pour les vols classe économique et 120.000 FCFA pour les vols classe affaire.

Le présent communiqué abroge toutes les dispositions antérieures concernant ces questions. /-



L'Ambassadeur,

Martin A. MBENG